

CIRCONSCRIPTION DE MONTFORT

ECOLE PUBLIQUE

primaire

La Rose des Vents, Boisgervilly

ANNEE SCOLAIRE 2023/2024

Réunion du : 17 octobre 2023

Adresser :

1 exemplaire à l'Inspecteur de l'Education Nationale de circonscription

1 exemplaire au Maire

NOM	PRESENT	EXCUSE
Directeur de l'école - Président : Mme DONNART Hélène	X	
Professeurs de l'école		
Mme BISSON Marine	X	
Mme DA COSTA Camille	X	
M ROUGER Mickaël	X	
Mme GLOAGUEN Séverine	X	
Mme BERNEDE Sabine	X	
Mme TERTRAIS Aurélie	X	
Mme LEFEUVRE Claudine	X	
M ROLLAND MARMIER Mathieu	X	
Mme GOVEN Isabelle	X	
Mme MASSART Carole	X	
Mme TOUCHARD Magali		X
Représentant du R.A.S.E.D. :		
Représentants des parents d'élèves titulaires		
Mme DUTIGNY SILVA Nathalie	X	
Mme COLOMBEL Sandrine		X
Mme TREGOUET Sophie		X
Mme GILBERT Sylvie	X	
Mme COLLOC Audrey	X	
Mme DERENNES Floriane	X	
Mme DAVID Manon	X	
M TANGUY Yohann	X	
Mme BARREAU Nathalie		X
Représentants des parents d'élèves suppléants :		
M GRELICHE Pascal		X
M LALLEMENT Jérémy	x	
Mme THENAISIE Mathilde	x	
Inspecteur de l'Education nationale : Mme MARSIA Danielle		X
Maire de la commune ou son représentant : M. PIEDVACHE Bernard	X	
Conseiller municipal : Mme BROUCK Sylvie	X	
Délégué départemental de l'Education nationale :		
VOIX CONSULTATIVE		
Membre du R.A.S.E.D. :		
Médecin scolaire :		X
Infirmière scolaire :		X
Assistante sociale :		
A.T.S.E.M.		
Mme PENEL Charlotte		X
Mme PIEDVACHE Gwenola		X
Mme VITRE Marie France		X
Personnel municipal (cantine)		
Mme LOCHOUARN Stéphanie		X
Mme ROBERT Delphine	X	
Mme GOMEZ Angélique		X

Ordre du	Données du problème, informations
-----------------	--

jour	Décisions et/ou conclusions																																								
Présentation et rôle du Conseil d'Ecole. 5 mn	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation des membres présents au Conseil d'Ecole. <p>Mme DONNART, la directrice, salue les nouveaux représentants entrant au conseil d'école, et remercie l'ensemble des représentants de parents d'élèves de leur implication dans la vie de l'école.</p> <p>Elle présente la nouvelle enseignante Mme TOUCHARD Magali, déchargée en CE1-CE2.</p> <p>Elle indique l'absence de service civique (pas de candidature à ce jour).</p> <p>Elle rappelle la présence dans l'équipe de Mme Emilie BOUGET en remplacement de Mme DELAUNAY Claudine AVS qui assure 1 accompagnement.</p> <p>Elle rappelle la composition du Conseil d'école et en détaille le rôle, et les attributions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le conseil est une instance de communication plus que de décision. Le seul vote porte sur le règlement intérieur. <p>Un document, vidéo-projeté, et transmis préalablement aux membres du conseil est mis à disposition, pour définir le rôle de chacun des membres.</p> <p>La directrice propose à chaque membre la relecture de quelques passages des textes définissant le fonctionnement et rôle du conseil d'école. Elle rappelle que tous les représentants sont les bienvenus mais seuls 9 votes sont possibles en cas de dépassement (titulaires/remplaçants).</p>																																								
Remerciements à la municipalité et fonctionnement global de l'école 5mn	<ul style="list-style-type: none"> • La directrice remercie les élus pour l'accompagnement dans les conditions de rentrée et notamment le partenariat pour l'hommage rendu à Nathalie LECORRE . Le remplacement a été assuré dès la rentrée par Mme LOHAT et sera poursuivi à partir de novembre par Mme PENEL Charlotte, déjà présente dans le personnel périscolaire. <p>TEMPS PERISCOLAIRE :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La directrice rappelle le fonctionnement pour les inscriptions pour les temps périscolaires et l'utilisation du portail familles. Elle souligne le fonctionnement opérationnel de ce dispositif en place depuis trois ans maintenant. • La parole est proposée aux élus et à Mme ROBERT. 																																								
Bilan des effectifs. 5 mn	<p>Depuis la rentrée, l'école accueille 214 élèves : 67 en maternelle et 147 en élémentaire. Aucune arrivée n'est possible en janvier. En 2023, l'effectif est ainsi réparti : CM1 CM2 : arrivée d'une nouvelle élève (24 élèves), et un départ depuis les vacances en GS/CP (18 élèves)</p> <table border="1" data-bbox="539 1574 1273 2042"> <thead> <tr> <th></th> <th>PS MS</th> <th>MS GS</th> <th>GS CP</th> <th>CP</th> <th>CE1 CE2</th> <th>CE1 CE2</th> <th>CE2 CM1</th> <th>CM1 CM2</th> <th>CM2</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td>M.BISSON</td> <td>M. ROUGER</td> <td>C. DA COSTA</td> <td>S.GLOAGUEN</td> <td>S.BERNEDE</td> <td>H.DONNART</td> <td>C. LEFEUVRE</td> <td>M. ROLLAND MARMIER</td> <td>I.GOVEN</td> </tr> <tr> <td>Elèves 214</td> <td>PS: 19 MS: 8</td> <td>MS 21 GS 6</td> <td>GS 13 CP 6</td> <td>CP</td> <td>CE1 14 CE2 10</td> <td>CE1 14 CE2 10</td> <td>CE2 9 CM1 14</td> <td>CM1 16 CM2 7</td> <td>CM2</td> </tr> <tr> <td></td> <td>27</td> <td>27</td> <td>19</td> <td>23</td> <td>24</td> <td>24</td> <td>23</td> <td>23</td> <td>24</td> </tr> </tbody> </table>		PS MS	MS GS	GS CP	CP	CE1 CE2	CE1 CE2	CE2 CM1	CM1 CM2	CM2		M.BISSON	M. ROUGER	C. DA COSTA	S.GLOAGUEN	S.BERNEDE	H.DONNART	C. LEFEUVRE	M. ROLLAND MARMIER	I.GOVEN	Elèves 214	PS: 19 MS: 8	MS 21 GS 6	GS 13 CP 6	CP	CE1 14 CE2 10	CE1 14 CE2 10	CE2 9 CM1 14	CM1 16 CM2 7	CM2		27	27	19	23	24	24	23	23	24
	PS MS	MS GS	GS CP	CP	CE1 CE2	CE1 CE2	CE2 CM1	CM1 CM2	CM2																																
	M.BISSON	M. ROUGER	C. DA COSTA	S.GLOAGUEN	S.BERNEDE	H.DONNART	C. LEFEUVRE	M. ROLLAND MARMIER	I.GOVEN																																
Elèves 214	PS: 19 MS: 8	MS 21 GS 6	GS 13 CP 6	CP	CE1 14 CE2 10	CE1 14 CE2 10	CE2 9 CM1 14	CM1 16 CM2 7	CM2																																
	27	27	19	23	24	24	23	23	24																																

<p>Rythmes scolaires</p> <p>1. 10 min</p>	<p>Cela représente 154 familles, dont 16 familles nouvelles (pour 25 élèves arrivant).</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 5px 0;"> <ul style="list-style-type: none"> • La directrice/le directeur d'école rappelle, lors du Conseil d'école, que les membres de celui-ci sont invités à donner un avis sur l'organisation locale de la semaine scolaire, en axant prioritairement leur réflexion sur les conditions d'apprentissage des élèves. </div> <p>La municipalité comme l'équipe enseignante exprime son entière satisfaction quant aux horaires en vigueur et le souhait de demander le renouvellement de la dérogation en l'état.</p> <p>Sont présentées les orientations choisies par la mairie, c'est-à-dire des horaires qui seraient. :</p> <p>Maternelle :8H30 /12H00 14H00/16H30</p> <p>Elémentaire : 8H30 /12H00 14H00/16H30</p> <p>L'ouverture du portail est prévue 10 min avant les horaires proposés.</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 5px 0;"> <p>Ces horaires ont été présentés à l'équipe enseignante et validés par les enseignants.</p> <p>S'en suit le recueil des avis des représentants de parents d'élèves.</p> </div> <p>L'ensemble des avis est favorable. La proposition est donc proposée en l'état à l'unanimité.</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 5px 0;"> <p>Cette proposition est retenue pour être soumise au DASEN, et au conseil municipal.</p> </div>
<p>Les orientations de la rentrée 2023 :</p> <p>30 mn</p>	<p>Notre action est inscrite dans le projet académique « BRETAGNE Horizon 2025 » :</p> <p>Ce projet est basé sur un bilan soulignant la réussite de l'académie, mais une réussite marquée par des contrastes, des disparités selon :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. les territoires (les zones prioritaires et les zones rurales accusent des faiblesses dans les acquisitions évaluées à l'entrée en 6ème, et cette disparité se retrouve dans les résultats obtenus au DNB). 2. les élèves (les filles obtiennent globalement de meilleures réussites, mais une inversion des réussites en mathématiques s'effectue à partir du cycle 2 entre filles et garçons). 3. l'origine sociale (17 points d'écart entre les élèves favorisés et défavorisés). <p>Le projet se base sur 6 thématiques :</p>

- **Le 100% EAC** (Education artistique et culturelle). Favoriser l'accès à l'art et la culture sur tout le territoire.

Dans l'académie et donc dans l'école :

La volonté d'accès à la culture pour tous a conduit à identifier des zones blanches, à savoir des zones où l'accès aux lieux de culture est moins aisé, et donc encouragé par des actions et des financements en partenariat avec les collectivités). L'école de BOISGERVILLY est située dans une zone dite « blanche ».

- **La culture de l'orientation** : associer les différents acteurs de la formation pour doter chaque lycéen et futur étudiant des compétences à s'orienter afin qu'il soit en mesure de faire un choix de formation éclairé.
- **L'éducation au développement durable** : les élèves sont appelés à être des acteurs majeurs de la transition écologique, et les écoles et établissements des lieux exemplaires de la protection de l'environnement.
- **Les cultures numériques** : l'École doit permettre aux élèves de s'adapter, d'apprendre en collaborant tout en maîtrisant leur identité numérique et d'accéder de manière équitable aux usages d'un numérique inclusif et agile.

Dans l'école :

Un projet LABEL ECOLE NUMERIQUE a conduit à l'équipement en classes mobiles (ensemble de tablettes numériques).

Ce projet permet un développement des usages du numérique.

Il s'appuie sur un co-financement (municipal et académique) pour l'acquisition de tablettes à disposition de toutes les classes.

Les objectifs fixés s'inscrivent dans le projet d'école et viennent en continuité des actions déjà engagées (création du BLOG, développer les usages numériques au service de la production d'écrits et de la communication écrite).

1.Apprendre avec le numérique :

Utilisation des outils et supports numériques dans le quotidien de la classe par les enseignants pour :

- différencier et rendre accessibles les apprentissages.
- développer l'autonomie des élèves et leur coopération.

Apprentissage, par les élèves, des usages pertinents et responsables des fonctionnalités des supports et outils numériques.

- **Le développement des partenariats économiques** : il s'agit de mobiliser les élèves, les équipes éducatives et les entreprises autour d'activités choisies et co-construites qui permettent la compréhension du monde professionnel, le développement d'une culture économique, de l'esprit d'initiative et de l'engagement.
- **La valorisation des territoires, des cultures et des langues régionales :**

l'ambition est d'amener chaque élève de l'académie à mieux appréhender la richesse des identités de son bassin de vie. Pour cela, l'académie de Rennes se donne pour objectif l'augmentation du ratio d'écoles et d'établissements intégrant un volet Langues et Cultures Régionales, notamment dans ceux n'ayant pas de filière bilingue.

Les enjeux qui en découlent sont :

CULTIVER LE SENS DES EQUITES :

3 objectifs :

- **construire les savoirs fondamentaux et amener chacun vers son excellence personnelle (former des élèves acteurs, persévérants, en s'appuyant sur les réussites et besoins de chacun).**

Les dispositifs visant la réussite de tous :

Comme les années passées, le dédoublement des classes de CP, et de CE1, dans les REP et REP + est reconduit.

Dans notre école,

- une vigilance est observée quant aux effectifs (avec la contrainte de 24 élèves au plus en GS CP CE1).
- Une attention aux réussites et besoins de chacun passe par une meilleure connaissance de ceux-ci, d'où l'exploitation des outils tels les évaluations à l'entrée en CP, en CE1, et CM1 cette année, qui feront l'objet d'un point particulier à la suite.
- La prise en compte des besoins spécifiques des élèves (élèves en situation de handicap, allophones...): dans l'école 1 élève bénéficie d'un accompagnement par une AVS.AESH et un 2ème de matériel pédagogique adapté. 1 autre dossier est en attente de traitement par la MDPH.

A chaque fois que des besoins sont identifiés par la famille ou les enseignants, les différents partenaires (école, mairie, médecin scolaire ou libéral, et autre intervenant auprès de l'enfant) sont réunis en équipe éducative (E.E.).

La demande d'aide relève d'une décision familiale, mais dans le cadre des E.E., peut être décidée une sollicitation auprès de la MDPH.

Les différents dispositifs d'aide feront l'objet d'un point spécifique en 2^{ème} conseil d'école.

- **construire une école de la confiance pour le bien-être et l'épanouissement de chaque élève (favoriser un climat serein, en partenariat avec les familles, et dans une cohésion valorisant les différences).**

Les actions dans l'école :

La charte de la laïcité.

La directrice rappelle les chartes en vigueur (charte de la laïcité et charte de l'usage d'Internet).

La directrice rappelle que ces chartes ont fait l'objet d'une présentation aux familles, associées à celle du fonctionnement de l'école lors de la remise des documents de rentrée, et qu'elles feront l'objet d'une attention particulière lors de la journée de la laïcité (qui est célébrée le vendredi 09/12/22).

La journée de lutte contre le harcèlement à l'école (adossée aux journées de la

gentillesse et de la laïcité pour faire de la période 2 un temps fort du projet d'école en référence à l'axe 2 sur la bienveillance) est un moment symbolique pour une vigilance qui court sur l'ensemble des temps de vie à l'école.

*Elle rappelle que la **journée nationale de mobilisation contre le harcèlement a été reconduite (le 10 novembre cette année)** et a été l'occasion de débats citoyens tenus dans chaque classe d'élémentaire, et d'un questionnaire anonyme pour les élèves du CE2 au CM2 ;.*

Elle rappelle que ces différentes actions ont pour vocation de réaffirmer les valeurs républicaines au sein de l'école : la présentation de la charte de la laïcité, la journée contre le harcèlement sont des temps phares, mais d'autres initiatives sont prévues (cf.document de Présentation des actions de l'école) et seront présentées à la suite lors de la déclinaison des actions prévues dans le cadre du projet d'école.

- **faire partager les valeurs de la république et former de futurs citoyens autonomes et responsables (dans et hors de l'école par l'engagement, l'exercice de la citoyenneté).**

La directrice rappelle les actions reconduites cette année :

- L'élection des délégués et la tenue des conseils d'élèves.
- La reconduite des médiateurs de cour (initiative difficile à faire vivre toutefois depuis 1 an, du fait des conditions d'accueil sur la cour).
- La tenue d'assemblées pour les temps forts (celles-ci se traduiront du fait du contexte sanitaire par des actions simultanées dans les classes)
- Un projet musique alliant art et citoyenneté

2. SOUTENIR toutes les perspectives d'avenir :

3 objectifs :

- **Mieux se connaître, ouvrir des perspectives et favoriser la réussite de tous.**
- **Développer des compétences à s'insérer, s'adapter et évoluer tout au long de la vie.**
- **Mettre l'égalité des chances au cœur des parcours.**

3.PARTAGER LES BELLES EXPERIENCES :

3 objectifs :

- **Construire des parcours de formation cohérents et équitables.**

Dans l'école :

cela se traduit par la mise en œuvre des différents parcours qui accompagnent le projet d'école :

- Parcours artistique,
- Parcours éducatif et citoyen,
- Validation des compétences dans le domaine du numérique.

Chacun de ces parcours se traduit par des actions et projets (partagés sur un cycle

voire l'ensemble de l'école). Les actions envisagées pour cette année seront présentées à la suite.

- **Favoriser l'action au plus près des besoins et accompagner la mutualisation entre les territoires.**
- **Accompagner le développement professionnel des personnels.**

La traduction dans la circulaire de rentrée pour l'année scolaire 2023-2024 :

La circulaire de rentrée met l'accent sur les points suivants

- **Une priorité absolue : faire de l'École un espace protecteur pour les élèves et les personnels**
 1. *Programme pHare pour les élèves*
 2. *Accompagnement des personnels : « la remise en cause de leur enseignement, les menaces ou agressions physiques et verbales font et feront l'objet de l'octroi systématique de la protection fonctionnelle, d'un accompagnement au dépôt de plainte ».*
- **Permettre à chaque élève d'acquérir les savoirs fondamentaux et de réussir dans ses apprentissages :**
 1. *Plan mathématiques et Français et plan maternelle dans la formation des enseignants ;*
 2. *Evas CM1 en compléments des Evas CP et CE1*
- **De la France rurale aux Quartiers 2030, lutter contre toutes les inégalités sociales et scolaires :**
 1. *« Dans les zones rurales, actuellement concernées par une baisse importante de la démographie, un dialogue tri-annuel mis en place afin de partager un diagnostic avec les élus locaux sur la situation et les perspectives d'ouverture ou de fermeture de classes ».*
- **Permettre à chaque élève de s'épanouir et d'avoir toute sa place à l'école :**
 1. *Un protocole sur la santé mentale afin de définir clairement les missions de chaque acteur dans l'établissement.*
 2. *Dispositif « MonParcoursPsy » afin de permettre aux jeunes de bénéficier de séances prises en charge par l'Assurance maladie*
- **Une année olympique et paralympique : contribuer à faire de la France une Nation sportive :**
 1. *Label école génération2024 (poursuivi malgré le retrait de l'association USEP)*
- **Faire confiance aux équipes et leur donner les moyens de mettre en**

	<p>œuvre leur projet : le CNR Éducation « Notre école, faisons-la ensemble » :</p> <p><i>Un projet centré sur l'aménagement de la cour pour le bien-être des élèves a été déposé, et validé dans son intégralité (presque 77 000 euros de budget alloué par le ministère). M PIEDVACHE se réjouit de cette opportunité et souligne le caractère innovant de ce projet. La municipalité souhaite une réalisation rapide des travaux à réaliser dans le cadre de ce projet.</i></p> <p><i>Mme DONNART réaffirme l'importance de la rapidité d'exécution souhaitée pour la municipalité, dans la mesure où cela fera sens pour les élèves qui voient se concrétiser par ce projet, des souhaits exprimés par les enfants eux-mêmes, en conseils de délégués.</i></p>
<p>Projet d'école et PEDT</p> <p>10mn</p>	<p>❖ <u>La présentation du projet d'école :</u></p> <p>Il donne le cadre aux actions qui seront présentées à la suite pour l'année en cours. Mme DONNART rappelle que ce projet a été défini dans le cadre du projet académique.</p> <p>Il engage également le PEDT de la commune.</p> <p>En complémentarité de ce projet, <u>Parcours EAC :</u></p> <p><i>La volonté de partager une culture commune.</i></p> <p><u>Parcours EMC :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>la reconduction des médiateurs sur la cour et du conseil d'enfants,</i> • <i>Le projet génération 2024.</i> <p><u>Parcours numérique :</u></p> <p>Poursuite de l'usage du BLOG dans toutes les classes, pour les communications vers les familles. Développement de l'usage des tablettes dans le cadre du label « école numérique ».</p> <p>Le nouveau projet d'école : les 2 enjeux et les actions prévues dans le cadre de la mise en œuvre sont présentées.</p> <p><i>Enjeu n°1 Valoriser les acquisitions des élèves par des défis collectifs (inter classes, inter cycles) impliquant les différents domaines.</i></p> <p><i>Objectif : Renforcer l'envie d'apprendre, la persévérance et l'estime de soi des élèves dans les apprentissages culturels et fondamentaux. (Défi maths, défi numérique, défi EPS, défi culturel).</i></p>

<p>Projets et actions</p> <p>20 mn</p>	<p><i>Enjeu 2 : Favoriser l'épanouissement de l'élève dans tous les temps de vie à l'école et hors école</i></p> <p><i>Objectif : Développer les compétences civiques en renforçant l'autonomie et le sens des responsabilités : développer dans les enseignements (pratiques sportives et de communication) des aptitudes que l'élève réinvestira aussi dans les temps hors enseignement.</i></p> <p>La directrice projette le document récapitulatif des actions de l'école. Le code couleurs met en avant le caractère intercycles des projets. Les actions proposées s'appuient sur les parcours inscrits au projet d'école : projets à visée artistique et culturelle et projets axés sur l'éducation morale et civique (cf. document joint).</p> <p><u>Les projets seront détaillés (modalités et déroulement) lors du prochain conseil d'école.</u></p> <p>L'APE communique la date de la fête de plein air : le 22 juin 2023.</p> <p><u>Deux questions diverses des familles sont traitées à cette occasion :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le mécontentement exprimé quant au fait que les élèves de cycle 3 n'aillent plus à la piscine (cohorte ayant souffert de la fermeture prolongée du bassin de ST MEEN LE GRAND, suite aux contraintes sanitaires et aux travaux) : Mme DONNART explique que l'école n'est pas décisionnaire des classes bénéficiant de cet enseignement. 2. La décision de ne pas reconduire les sorties scolaires : <i>cf. questions diverses.</i> 																																
<p>Organisation de la rentrée :</p> <p>10mn</p>	<p>1. <u>Les décloisonnements :</u></p> <p>En cycle 1 :</p> <p>Les MS et GS sont réunis sur 2 après-midis (les jeudis et vendredis) par semaine, sur une séquence autour d'un thème d'étude dans le domaine « Explorer le monde ». Ce temps est favorable aux activités de manipulation, du fait de la taille des cohortes (trois enseignants disponibles pour deux cohortes : MS et GS).</p> <p>Pour les MS qui ne vont pas à la sieste, un temps calme est proposé dans la salle de motricité. Puis (les jeudis et les vendredis), les MS font des activités "phonologie". Ces temps ont lieu pendant la sieste des PS.</p> <p>En cycle 2 :</p> <table border="1" data-bbox="336 1547 1378 1895"> <thead> <tr> <th>2023 2024</th> <th>ENSEIGNANT</th> <th>LUNDI</th> <th>MARDI</th> <th>JEUDI</th> <th>VENDREDI</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="5">DECLOISONNEMENT cycle 2 cycle 3</td> <td>SABINE</td> <td>ESPACE CE1</td> <td>TEMPS CE1</td> <td></td> <td>EPS CE1</td> </tr> <tr> <td>AURELIE</td> <td>ESPACE CE2</td> <td>TEMPS CE2</td> <td></td> <td>EPS CE2</td> </tr> <tr> <td>CLAUDINE</td> <td>ANGLAIS CM2</td> <td>HISTOIRE CM1</td> <td></td> <td>ANGLAIS CM1</td> </tr> <tr> <td>MATHIEU</td> <td>ANGLAIS CM2</td> <td>A définir CM2</td> <td></td> <td>ANGLAIS CM1</td> </tr> <tr> <td>ISABELLE</td> <td>GEO CM1</td> <td>A définir CM2</td> <td></td> <td>GEO CM2</td> </tr> </tbody> </table> <p>En cycle 3 :</p> <p>CM2. Des échanges de service sont effectués pour l'Anglais. M ROLLAND-MARMIER</p>	2023 2024	ENSEIGNANT	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI	DECLOISONNEMENT cycle 2 cycle 3	SABINE	ESPACE CE1	TEMPS CE1		EPS CE1	AURELIE	ESPACE CE2	TEMPS CE2		EPS CE2	CLAUDINE	ANGLAIS CM2	HISTOIRE CM1		ANGLAIS CM1	MATHIEU	ANGLAIS CM2	A définir CM2		ANGLAIS CM1	ISABELLE	GEO CM1	A définir CM2		GEO CM2
2023 2024	ENSEIGNANT	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI																												
DECLOISONNEMENT cycle 2 cycle 3	SABINE	ESPACE CE1	TEMPS CE1		EPS CE1																												
	AURELIE	ESPACE CE2	TEMPS CE2		EPS CE2																												
	CLAUDINE	ANGLAIS CM2	HISTOIRE CM1		ANGLAIS CM1																												
	MATHIEU	ANGLAIS CM2	A définir CM2		ANGLAIS CM1																												
	ISABELLE	GEO CM1	A définir CM2		GEO CM2																												

prend en charge les CM2 cela à raison de deux fois par semaine, pendant que Mme BOUTIER assure l'enseignement de la géographie et de la fluence en lecture.

2. Les dispositifs d'évaluations et la continuité des apprentissages :

- CYCLE 1 :

La poursuite du carnet de suivi des acquis de l'élève, en lien avec l'évaluation positive. Cette évaluation repose sur un système de collage de vignettes au fur et à mesure des acquis des élèves. Une évaluation plus sommative est effectuée à l'issue de la grande section.

- CYCLE 2 :

1. Les évaluations nationales en CP et CE1 : saisie et traitement finalisés le 29 septembre. Quelques élèves ont pu être repérés comme présentant des besoins spécifiques. Les résultats définitifs ont été communiqués aux familles, dans le cadre d'entretien personnalisé.

2. Les résultats sont :

Cohorte	Matière	Élèves à besoins	Élèves fragiles
CP	Français	2	3
	Maths	2	6
CE1	Français	5	13
	Maths	12	4
CM1	Français	13	11
	Maths	16	9

1. La directrice précise que, le dispositif permet de rapidement diagnostiquer les besoins de remédiation ou les difficultés possibles des élèves.

LSU **Le livret numérique** : un livret national issu du ministère est entré en application (décembre 2016). Il sera modulable en partie par les écoles. L'équipe pédagogique utilisera comme les années passées cet outil pour l'ensemble des classes de l'élémentaire.

- **CYCLE 3 (CM1, CM2 et 6ème) :**

La volonté affirmée depuis plusieurs années d'un rapprochement des enseignants école/collège, renforcée par l'appartenance de la 6^{ème} au cycle 3 est reconduite, cette année encore. Elle fera l'objet de rencontres et de temps de travail sur les nouveaux programmes.

Une rencontre des enseignants des 2 établissements, en conseil école-collège est proposé traditionnellement pour permettre les premières projections pour les actions de l'année (inconnue à ce jour). Ce premier conseil école-collège a lieu le 16-11.

Les classes de Cours Moyen s'engagent, à ce titre, dans des projets communs avec des classes de 6^{ème} :

- En CM2 est prévue une journée « calcul mental » sur support numérique au collège. La classe de CM1 se familiarisera au support « calculatrice » lors de la semaine des Mathématiques.

	<ul style="list-style-type: none"> • <u>L'accompagnement à la difficulté scolaire :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Elle présente l'organisation annuelle des APC. • Les cohortes sont accueillies dans des groupes de 2 à 6 élèves. • Les compétences travaillées portent essentiellement sur la lecture (déchiffrage, fluidité, compréhension), l'encodage ou la numération. <p>Elle précise qu'au delà des APC deux nouveaux dispositifs d'aide aux élèves en difficulté ont été mis en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le SRAN (stage de remise à niveau) proposé aux vacances d'automne par M ROLLAND-MARMIER, et Mme BISSON. • Le soutien aux élèves en difficultés (il a débuté cette période pour quelques élèves, à raison de 2X30 minutes sur la pause méridienne). Il est conduit par M ROLLAND MARMIER. <p>Ces deux dispositifs s'inscrivent dans le cadre du pacte.</p>
<p>Sécurité des élèves à l'école</p> <p>10mn</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <u>La sécurité dans l'école.</u> <ol style="list-style-type: none"> 1. La directrice rappelle la conformité de l'école avec le cadre gouvernemental inscrit dans le dispositif VIGIPIRATE. La circulation, rétablie (sans contrainte sanitaire ni de travaux), reste conforme aux exigences de surveillance des entrées. <p><u>Deux questions diverses des familles sont traitées à cette occasion :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Le non-respect de l'interdiction de stationner aux abords de l'école (fait observés chez les parents retardataires). Plusieurs communications ont eu lieu sur ce point, sans réel succès. • La sortie des élèves par le grand portail : cette autorisation ne concerne que les élèves pour lesquels les familles ont donné une autorisation à circuler seul jusqu'au domicile. En conséquence, la proximité à la rue n'est pas retenue comme facteur à risque puisque les élèves circulent ensuite sur cette même rue, seuls. <p>•</p> <p>Les mesures de sécurité sont dissociées en 2 volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le PPMS intrusion attentat. Un premier exercice a été réalisé jeudi 5 octobre, avec une mise en situation de barricadement, un deuxième était prévu le 14 novembre avec une mise en situation de fuite. Il est reporté afin de reconsidérer les conditions en conformité avec les dernières directives (urgence Attentat). ➤ La gendarmerie est informée de ces exercices et l'académie destinataire du protocole. ➤ Le PPMS risques majeurs (présenté au 2^{ème} conseil d'école), est prévu le 16/04/2024. Cet exercice de confinement permet de répondre au développement des gestes appropriés, tant en cas de risques majeurs (climatiques ou autres), que de danger à l'extérieur de l'école. ➤ Chaque famille a reçu une information le 9 octobre. Les dates et contenus des exercices y ont été précisés. <ol style="list-style-type: none"> 1. Le plan ORSEC-IODE est reconduit comme chaque année. Les informations à ce sujet ont été communiquées dès la rentrée, les réponses au formulaire

	<p>d'autorisation des familles, obligatoire, ont été collectées.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Les exercices de sécurité à l'école :</u> <ol style="list-style-type: none"> 1. Un exercice de prévention contre le risque incendie, sur le temps scolaire a été organisé à la rentrée, le 7 septembre (un autre aura lieu sur le temps périscolaire). 2. Un deuxième sera organisé en dernier trimestre.
<p>Règlement intérieur</p> <p>10mn</p> <p>Questions diverses</p> <p>10 mn</p>	<p>Il est procédé à la relecture du règlement. La vidéo-projection et le surlignage des points de changement permettent de se concentrer uniquement sur les passages modifiés par rapport au précédent. Le document a été préalablement envoyé aux représentants des parents d'élèves, pour relecture.</p> <p>Un point est développé plus particulièrement cette année pour l'utilisation des téléphones portables étant donné les incidents de l'an passé. L'assemblée questionne la pertinence de la possession d'un téléphone (avec les risques que cela comporte) pour un public si jeune, et dont la capacité à comprendre les dangers est encore à renforcer.</p> <p>L'éventualité d'un lieu de dépôt est écarté : cela représenterait une charge supplémentaire, et engagerait la responsabilité des adultes de l'école en cas de perte ou vol sur les temps où le téléphone leur est confié.</p> <p>Le permis école entre en vigueur comme outil d'évaluation et concertation avec les familles. Il est adossé au règlement intérieur.</p> <p>Le vote est favorable à l'unanimité.</p> <p>Par souci d'économie, la directrice reconduit, avec l'accord du conseil, la transmission de l'intégralité du règlement par mail et dépôt sur le BLOG. Le contrôle de la prise de connaissance et signature se fera sur papier dans le cahier de liaison.</p> <p style="text-align: center;">❖ <u>Questions des familles :</u></p> <p><u>Stationnement interdit :</u> <i>cf.sécurité à l'école</i></p> <p><u>Sortie des élèves par le grand portail à 16H30 :</u> <i>cf.sécurité à l'école</i></p> <p>décision : si les abords sont respectés (pas de voiture garée sur cette zone), les élèves peuvent sortir en sécurité. Cette deuxième sortie, pour des élèves qui doivent présenter une carte, permet de fluidifier la sortie des élèves de l'école.</p> <p><u>L'attribution des créneaux piscine :</u> <i>cf. projets et actions</i></p> <p><u>Les sorties scolaires avec nuitées :</u></p> <p>Mme DONNART réaffirme, au nom de l'équipe pédagogique, le choix, pour cette année de n'engager aucune sortie scolaire (les sorties ne sont pas une obligation professionnelle).</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. L'objet de ces sorties est bien l'éducation au vivre ensemble, ce qui va à

contre courant des demandes individualistes qui se sont manifestées l'an dernier, à cette occasion. La nécessité de sensibiliser les familles au caractère éducatif de ces projets est privilégiée afin de sortir d'une dérive consumériste.

2. La décision de sortie appartient aux enseignants, et la concrétisation doit s'inscrire dans un climat de confiance : celui-ci a été fragilisé par des situations impactant directement les enseignants. La communication faite à ce sujet en juin avait pour but de sensibiliser l'ensemble des familles à cette question.

Le contexte de cette prise de décision est rappelé :

Cette réaction est la conséquence de comportements diffamatoires ou irrespectueux de certains parents, après les sorties avec nuitées, de l'année scolaire passée. Il est donc nécessaire de sensibiliser l'ensemble de la communauté des parents d'élèves pour rétablir :

1. une approche éducative à ces temps d'enseignements utiles que sont les sorties scolaires.
2. la confiance et la sérénité, nécessaires à la mise en œuvre des sorties.

Les sorties ne sont en aucun cas des temps de loisirs financés, et ne peuvent reposer sur une exigence des familles.

Ce sont des projets lourds en termes d'investissement et leur réalisation ne peut se faire dans un climat de défiance, sachant la responsabilité des enseignants engagée.

Les sorties s'inscrivent dans un projet pédagogique, dans un parcours d'élève. Les sorties sont une modalité possible de mise en œuvre des projets. Sur ce point, les différentes projections préalables montrent la dynamique intacte quant aux projets pédagogiques proposés aux élèves.

C'est aussi grâce à l'APE, que de nombreux projets sont menés chaque année, au sein de l'école. Il est donc regrettable de la part de quelques parents, de faire valoir un possible désengagement envers l'association, en réaction à l'absence de sortie scolaire. De tels propos ne font que renforcer l'idée d'une approche consumériste, et non éducative.

M PIEDVACHE exprime son soutien à cette démarche de sensibilisation collective. Il partage la difficulté à faire valoir l'intérêt collectif avant les intérêts individuels.

Râtelier pour les vélos

Un râtelier pour les vélos des parents qui déposent leur enfants est demandé par certaines familles. La question sera traitée par la municipalité.

La date du prochain conseil d'école est proposée le : **mardi 26 mars 2024 à 18h est proposé.**

M LE MAIRE n'étant pas disponible à cette date, la date retenue sera le mardi 9 avril à 18H.

Procès-verbal établi le 18/11/2023

Le président, directeur de l'école,

Nom : Mme DONNART

Le secrétaire de séance,

Nom : M ROLLAND-MARMIER